

12.5. 13. FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS

Nota préliminaire : Insérer la présente note après l'onglet 12 à la place de l'édition 12.5.13 du 04/10/2005
Inscrire ou modifier sur le sommaire 1.1.

COMMISSION TREUIL

BUTS GENERAUX

- Contribuer à la mise en oeuvre de cette activité et à la maintenance des treuils et accessoires dans un soucis permanent de sécurité des vols.
- Etre l'intermédiaire des usagers vis à vis des administrations pour les problèmes de mise en place.
- Aider les clubs volontaires à s'équiper en les conseillant sur leurs choix.
- Assurer la pérennité et la communication d'un « savoir faire treuil »
- Sécurité : participer à l'analyse et à la prévention technique et humaine des accidents en relation avec le BEA et l'ANEPVV.

ORGANISATION DE LA COMMISSION TREUIL

Des membres de la commission et ou des CTS sont affectés plus particulièrement aux actions de communication et de collaboration nécessaires avec les associations, partenaires et industriels impliqués dans le domaine de l'utilisation du treuil.

Politique

- Inciter les clubs à utiliser ce moyen
- Créer et animer un réseau de compétences techniques réparties au sein de chaque région (ETR), afin de permettre une analyse rapide des problèmes techniques et d'en résoudre les difficultés.
- Créer et animer le « blog treuil » sur le site de la FFVV
- Aider les clubs à rédiger des dossiers de subvention auprès des collectivités locales.
- Former les pilotes ,les instructeurs, les responsables de piste et les conducteurs de treuil..

Technique

- Développer, standardiser et mettre en place une méthode utilisable par tous les clubs .
- Établir des programmes de formations effectuées dans des centres de formation labellisés par la fédération.
- Développer les démonstrations treuil sur sites. .
- Encourager et collaborer à la création d'un manuel de formation des conducteurs de treuil et de maintenance des treuils.

Sécurité

- Effectuer un travail de réflexion sur les divers incidents/accidents liés à ce moyen de lancement, et élaborer si besoin des notes ou «flash sécurité» en relation avec la commission sécurité/formation .
- Adapter le manuel treuil en conséquence .

LIASONS AVEC LES PARTENAIRES

Des contacts permanents devront être entretenus avec les commissions ou équipes suivantes :

- Formation : pour l'évolution des manuels et la formation spécifique à ce moyen de lancement.
- Sécurité : analyse des accidents/incidents et rédaction de flash sécurités si besoin.
- Technique : pour la connaissance des projets et expérimentations sur ce mode de décollage.
- Espace aérien : cette commission nous est très utile pour faire accepter les protocoles d'une activité treuil sur les terrains
- Infrastructure : pour une meilleure intégration et éventuellement pour les projets de vélisurfaces.
- Développement : pour les aspects renouveau du vol a voile par une diminution du coût et des nuisances sonores.
- Communication : pour toutes les actions de communication tant internes qu'externes

COMPOSITION

Président : Pascal JOUANNARD

Membres permanents :

- Stéphane ESNAULT
- Gérard LESCASSE
- Daniel MONZAT
- Jacques NOEL
- Gérard PLU

Conseiller technique : Jean-Denis VIRIOT (CTS).

Pour compléter et relayer ce «noyau dur», la commission fait appel à des « correspondants régionaux » soucieux d'apporter leur expérience et leurs contributions techniques aux projets de la FFVV.

Ces derniers pourront également «auditer» les clubs souhaitant commencer une activité treuil Dans ce cadre, la constitution de groupes techniques locaux sous l'égide des comités régionaux est encouragée.

DUREE

Olympiade 2009 – 2012

BUDGET

Voté par le CD de la FFVV sur position de la commission.

METHODE DE TRAVAIL

Les communications par courrier électronique et téléphone sont privilégiées.

La mise en place d'outils collaboratifs sur le site web fédéral est un aspect important du mode de fonctionnement de cette commission, permettant une diffusion rapide des informations techniques et une fourniture documentaire adaptée au niveau de compétence des techniciens concernés.

Deux réunions majeures décisionnelles seront organisées chaque année, réunissant l'ensemble des groupes de travail ainsi que les représentants des commissions ou organismes concernés par les aspects techniques. Des responsables d'entreprises techniques, des fournisseurs ou des professionnels fabriquant des treuils ou accessoires pourront être conviés à participer aux réunions , de manière ponctuelle ou permanente. Ils ne pourront pas participer aux votes ou prises de décisions impliquant leur cadre professionnel.

PASCAL JOUANNARD

